

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Première session ordinaire  
du Conseil d'administration**

**Rome, 20–23 février 2006**

## **RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES**

**Point 6 de l'ordre du  
jour**

*Pour information\**



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.1/2006/6-E/1**  
23 janvier 2006  
ORIGINAL: ANGLAIS

## **RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES**

\* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance, approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse avant la réunion et que la présidence accepte la requête au motif qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.**

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directrice exécutive adjointe, AD\*:           Mme S. Malcorra                           tél.: 066513-2007

Directeur adjoint, ADF\*\*:<                    M. E. Whiting                             tél.: 066513-2701

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme C. Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

\* Département de l'administration

\*\* Division des finances



---

## INTRODUCTION

1. Après que lui ont été présentés les rapports du Commissaire aux comptes et du Secrétariat du PAM sur les normes d'établissement des états financiers du PAM, le Conseil d'administration a approuvé, à sa deuxième session ordinaire de novembre 2005, la proposition tendant à ce que le Programme adopte des normes comptables internationales.
2. Des rapports de situation doivent être soumis au Conseil au sujet de l'avancement du processus d'adoption des normes comptables internationales. Le présent document est le premier de ces rapports intérimaires.

---

## CHOIX D'UN SYSTEME DE NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES

3. Il existe deux systèmes indépendants de normes comptables internationalement acceptées que pourrait adopter le PAM. Les Normes internationales d'établissement des états financiers (IFRS) et les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Dans le rapport qu'il a présenté au Conseil à sa deuxième session ordinaire de novembre 2005, le Secrétariat a exposé les avantages relatifs de chacun de ces deux systèmes et leur intérêt pour le PAM et les organismes des Nations Unies.
4. Le PAM a continué de collaborer avec les autres organismes des Nations Unies au processus d'adoption des normes comptables internationales. À la suite des recommandations formulées par l'Équipe spéciale sur les normes comptables du système des Nations Unies, approuvées par le réseau Finances et Budget, le Comité de haut niveau sur la gestion a décidé ce qui suit:
  - i) les organismes des Nations Unies adopteront les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS);
  - ii) les organismes des Nations Unies élaboreront leur propre calendrier pour l'introduction de ce système, compte tenu de l'impact décrit ci-dessus<sup>1</sup>, tous les organismes devant adopter les normes IPSAS de manière qu'elles entrent en vigueur au plus tard pour les états financiers établis à compter du 1er janvier 2010 hormis dans le cas des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui les appliqueront à compter du 1er juillet 2010;
  - iii) ce changement opéré dans l'ensemble du système devra continuer d'être appuyé, coordonné et dirigé par l'entremise de l'Équipe spéciale sur les normes comptables, sous l'égide du réseau Finances et Budget, et des ressources continueront d'être allouées au projet pour assurer une interprétation et une application cohérentes des normes IPSAS au niveau de l'ensemble du système;
  - iv) la phrase suivante sera ajoutée aux Normes comptables du système des Nations Unies, à la fin du paragraphe 3: "Toute organisation qui s'écarte des pratiques énoncées ci-dessous pour appliquer une ou plusieurs normes IPSAS est réputée se conformer aux Normes comptables du système des Nations Unies"; et
  - v) un financement et d'autres formes d'appui interorganisations continueront d'être fournis pour faire en sorte que le système des Nations Unies soit efficacement représenté au Conseil des normes comptables internationales pour le secteur public.

---

<sup>1</sup> CEB/2005/HCLM/R.24



5. Le PAM suivra ces recommandations et adoptera les normes IPSAS comme normes d'établissement des états financiers du Programme. Le Secrétariat demandera au Conseil de confirmer officiellement la sélection des normes IPSAS et d'approuver les modifications à introduire dans le Règlement financier et les Règles de gestion financière à sa deuxième session ordinaire de 2006.
6. Le PAM souscrit à toutes les recommandations de l'Équipe spéciale et décisions du Comité de haut niveau sur la gestion, mais note que le choix de la date d'application du système relève des différents organismes des Nations Unies, étant entendu que le système devra être introduit au plus tard pour les états financiers portant sur la période commençant le 1er janvier 2010. Le calendrier présenté par le PAM au Conseil en novembre 2005 prévoit que le système sera appliqué à partir du 1er janvier 2008.

### **Programme de travail et coût du projet**

7. Suite à la décision adoptée par le Conseil d'administration en novembre 2005, le Secrétariat a élaboré un programme de travail d'ensemble pour mener à bien le projet d'adoption des normes comptables.
8. Ce plan définit l'approche qu'il est envisagé de suivre pour identifier et introduire les modifications à apporter au Règlement financier et aux Règles de gestion financière ainsi qu'aux politiques comptables et aux procédures administratives du PAM affectées par l'application du système IPSAS. Des dates repères ont été fixées pour les différentes étapes du projet, y compris l'analyse, les propositions de révision des politiques et des procédures, l'approbation par la direction, le Commissaire aux comptes et le Conseil, la préparation des directives d'application et la formation du personnel du siège et des bureaux extérieurs.
9. Le plan établi pour mener à bien le projet envisage la constitution d'une équipe spécialisée qui sera chargée d'exécuter le projet d'adoption des normes comptables avec l'appui des services du PAM, qui fourniront un soutien dans leurs domaines de compétence et de responsabilités. L'équipe chargée du projet collaborera étroitement avec les équipes responsables du projet WINGS II pour maximiser les effets de synergie entre ces initiatives et éviter les chevauchements de tâches et enfin optimiser l'utilisation des ressources.
10. Le plan ne comporte pas encore d'estimations définitives des coûts autres que ceux qui pourront être absorbés dans le cadre des ressources budgétaires approuvées, y compris au titre du projet WINGS II et du budget administratif et d'appui aux programmes.
11. Lorsque les estimations finales des coûts additionnels, qui devraient se monter approximativement à 3,5 millions de dollars en 2006 et 2007, auront été établies, le Secrétariat étudiera les options de financement et présentera une proposition à ce sujet au Conseil à sa session annuelle de juin 2006.

### **Autres questions**

12. Le Secrétariat poursuit ses consultations avec le Commissaire aux comptes au sujet des améliorations à apporter aux normes d'établissement des états financiers avant l'application intégrale du système IPSAS, en 2008. Ces normes améliorées seront utilisées pour l'établissement des états financiers pour l'exercice biennal 2004–2005 ainsi que des états financiers de 2006, qui seront vérifiés et soumis au Conseil à sa session annuelle de 2007.

